



Crédit habitation suite à une séparation

Par **fracnk**, le **07/10/2009** à **11:01**

Bonjour,rnrnJe suis séparé de ma femme, car elle est parkinsonienne et a décidé de quitter la maison familiale pour "profiter du reste de sa vie en bonne santé". Elle vit actuellement chez son nouveau copain, en attendant de trouver un logement pour elle seule. Elle a fait une demande de logement HLM, car elle n'a pas beaucoup de ressources. L'organisme de logements lui a demandé de joindre au dossier une attestation de ma part comme quoi je prendrai en charge le reste du crédit de la maison, (chose que je fais déjà, car c'est moi qui habite dedans avec nos 2 enfants mineurs). Je voulais savoir si ce document pouvait se retourner contre moi plus tard, lors d'un jugement. Il n'y a rien de prévu pour le moment mais je ne sais pas ce que me réserve l'avenir...rnrnSi vous souhaitez un complément d'information, vous avez mon mail.rnrnJ'attends avec impatience votre réponse,rnrnBonne journée et merci d'avance,

Par **jeetendra**, le **07/10/2009** à **11:19**

[fluo]Conseil départemental d'Accès au Droit du Maine et Loire[/fluo] Palais de Justice3, rue Waldeck Rousseaur49 043 AngersrnrnTel: 02.41.20.52.59rnrnFax: 02.41.87.45.62rnrnMail : cdad-maine-et-loire@justice.frnrnrn[fluo]Maison de Justice et du Droit[/fluo]3, Bd Picassorn49 000 AngersrnrnTel: 02.41.45.34.00 rnrnrnBonjour, le mieux pour vous c'est de consulter directement un avocat gratuitement, contactez le cdad, la maison de justice et du droit d'Angers, votre Mairie, cordialement.